

CONSEIL MUNICIPAL / PROCES VERBAL

SESSION DU 10 AVRIL 2026

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois d'Avril à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Cour sur Loire sous la présidence de Madame Sylvie MADEC, Maire.

Convocation du 02 Avril 2026

Madame Sylvie MADEC Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h00.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : Annie GONCALVES

Étaient présents les Conseillers municipaux suivants :

MADEC Sylvie	GONCALVES Annie
JACOBI Xavier	PAULY Christophe
GANDON Fabienne	BERTIN Nathalie
OCKEKI Béatrice	HACOT Yves
DAUBIGNY François	OUZILLEAU Camille

Absent excusé : Sylver GENTÉ a donné pouvoir à Madame Annie GONCALVES

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026
2. Affaires générales
 - ✓ DDT- Prévention des risques de chute d'arbres
 - ✓ Approbation du PPRi Loire amont
 - ✓ Lancement saison RIT
 - ✓ Flash info
3. Finances
 - ✓ Rencontre avec Monsieur BOUVIER
 - ✓ Création d'une régie municipale personnalisée
 - ✓ Acquisition d'un ordinateur pour le Maire
4. CCBVL
5. Travaux église
6. Syndicat de lagunage

- 7. Manifestations
 - ✓ Réunion publique
 - ✓ Agenda
 - ✓ Vie associative
 - ✓ Café associatif

8. Informations diverses

**Approbation du compte-rendu
du Conseil Municipal du 21 Mars 2026**

Madame le Maire :

- ☞ demande aux membres présents s'ils ont tous reçu le procès-verbal de la réunion du 21 Mars 2026 et si celui-ci leur agréés,
- ☞ reprend l'ensemble des dossiers de la dite séance.

Les membres présents du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 21 Mars 2026.

AFFAIRES GENERALES

✓ **DDT – Prévention des risques de chutes d'arbres**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Mairie a reçu un mail de la Direction Départementale des Territoires (DDT) au sujet d'une intervention qu'elle souhaite mener sur le domaine public fluvial.

Dans un objectif de prévention de la biodiversité, de nombreux arbres morts et sénescents sont conservés sur pied dans les forêts alluviales de la Loire. Cependant, afin de sensibiliser les différents utilisateurs du domaine public de chutes d'arbres et de branches, en dehors des itinéraires balisés, les services de l'Etat ont fait réaliser des panneaux d'information.

Par principe de précaution, la commune a identifié deux zones à risque nécessitant la pose de panneaux. L'un au niveau du Lavoir des coteaux et l'autre sur l'Ile.

Une réponse en ce sens, sera apportée à la DDT qui sera en charge d'installer les panneaux.

✓ **Approbation du PPRi Loire amont**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Mairie a reçu de la Direction Départementale des Territoires (DDT) une copie de l'arrêté préfectoral et ses annexes, de l'approbation du PPRi Loire amont révisé.

Une version papier a été transmise au secrétariat de Mairie avec une plaquette de présentation à destination du grand public afin de répondre aux interrogations des administrés. Une réunion de présentation du PPRi révisé est organisée, le jeudi 30 Avril à 9h30 dans les locaux de la Préfecture à l'attention des agents en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le certificat d'affichage en Mairie devra être retourné à la Préfecture.

✓ **Lancement saison RIT**

Madame le Maire rappelle que la réunion de lancement de la saison du Relais du Tourisme (RIT) de Suèvres – Cour-sur-Loire a eu lieu Dimanche 05 Avril dernier, pour une présentation de la saison à venir.

Elle précise que Monsieur Frédéric DEGENTE, Maire de Suèvres, était présent et a émis le souhait de mettre en valeur le Moulin de Rochechouard.

Madame Nathalie BERTIN précise que concernant l'organisation du cinéma de plein air, comme chaque année, la commune de Cour-sur-Loire sera en charge de l'organisation matérielle. A cet effet, elle informe les membres du Conseil municipal qu'une réunion sera à programmer avec Madame Annie HOUDIN, Présidente. Le traiteur, Monsieur CHAUVIN Mikaël, est déjà réservé pour cette manifestation qui accueille beaucoup de monde.

✓ **Flash info**

Monsieur Xavier JACOBI, Premier adjoint au Maire, et, en charge de la communication, présente aux membres du Conseil municipal le Flash info qu'il a préparé.

Il précise que celui-ci est illustré par des codes couleurs représentant la commune. Il explique également qu'il envisage la création de deux réseaux sociaux (Facebook et Instagram) avec une déclinaison sur le bulletin municipal en fin d'année, puis enfin, vers un site internet.

Ce Flash info, qui aura une publication mensuelle, a pour but d'informer la population sur la vie de la commune, les manifestations, les travaux.

Il traitera également des préconisations sur le respect des règles de chaque citoyen et des alertes.

Il sera distribué par les Conseillers municipaux par quartier de résidence.

FINANCES

✓ **Rencontre avec le Conseiller aux décideurs locaux des Finances Publiques**

Une réunion avec le Conseiller aux décideurs locaux des Finances publiques, Monsieur Bouvier, s'est déroulée dans la salle du Conseil municipal en présence de Madame le Maire et les conseillers municipaux afin de présenter les finances de la commune à la nouvelle mandature. Madame le Maire et les membres présents précisent qu'ils sont satisfaits de cette rencontre.

Monsieur Bouvier a distribué des flyers concernant les sujets sur lesquels il pouvait intervenir et apporter de l'aide, et, a confirmé la bonne gestion des finances de la mandature précédente.

Il a rappelé que la commune devait aller chercher des fonds et qu'une augmentation des impôts locaux sur les résidences secondaires serait envisageable pour l'année 2027, car le taux de la commune de Cour-sur-Loire demeure plus bas que les autres.

✓ **Création d'une régie municipale personnalisée**

Madame le Maire a pris conseil auprès de Monsieur Bouvier, Conseiller aux décideurs locaux des finances Publiques, concernant la potentielle création d'une régie personnalisée pour un circuit plus fluide et une gestion financière directe de l'événementiel de la commune. A cet effet, Monsieur bouvier va adresser à la Mairie de la documentation sur le compte régie.

L'ensemble du Conseil municipal donne un accord de principe sur la création d'une régie municipale personnalisée, cependant, Monsieur Christophe PAULY précise qu'il existe un inconvénient, car la régie doit être gérée par une personne extérieure à la Mairie.

Madame Fabienne GANDON ajoute que la régie doit être active et qu'il doit être nommé un régisseur et un préposé.

Le sujet devra être approfondi au vu des éléments qui seront adressés à la Mairie par Monsieur BOUVIER.

✓ **Acquisition d'un ordinateur pour le Maire**

DELIBERATION D 26 23

ACQUISITION D'UN ORDINATEUR POUR LE MAIRE
--

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'elle souhaite investir dans l'acquisition d'un ordinateur dans le cadre de ses fonctions au sein de la Mairie.

Elle expose deux devis différents provenant de l'Entreprise BOB MICRO à Mer dans un souci de proximité en cas de besoin.

- Le premier devis concerne un PC portable DELL d'un montant de **549.17 € HT**
- Le deuxième devis concerne un PC portable ASUS d'un montant de **340.83 € HT**

Les différentes options à intégrer sont les suivantes :

- La mise en service, le paramétrage du système, l'installation du pack logiciel, la configuration antivirus et l'optimisation du démarrage s'élèvent en sus à **75 € HT**.
- Le pack Microsoft Office 2024 Professionnel Plus pour un montant de **207.50 € HT**
- La Logitech souris filaire M90 à **8.25 € HT** ou souris sans fil M 170 à **16.58 € HT**

La livraison et l'installation comprenant l'intervention sur site, la mise en place, le raccordement, le paramétrage, l'installation, et la prise en main sont offerts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **décide à l'unanimité l'acquisition d'un PC portable ASUS Vivobook 14, avec souris sans fil et intégrant les options proposées pour un montant total TTC de 767.90 €**
- **autorise la signature du devis afférent à cet acquisition**

✓ **Contrat de maintenance ordinateur ASUS**

DELIBERATION D 26 24

CONTRAT DE MAINTENANCE ORDINATEUR ASUS

À l'issue de l'acquisition d'un ordinateur pour Madame le Maire dans le cadre de ses missions au sein de la Mairie, l'Entreprise BOB MICRO a proposé un contrat de maintenance et d'assistance pour la gestion et le suivi du matériel informatique.

Les prestations incluses sont :

- Entretien et assistance de l'ordinateur
- Vérification de la sécurité
- Contrôle de l'absence de risque de panne ou de destruction de fichiers
- Intervention à distance ou en atelier
- Intervention sur site incluse pour la maintenance annuelle

Les conditions contractuelles sont :

- Durée initiale de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 12 mois
- Prix de 7.50 € HT (9.00 € TTC) par ordinateur et par mois
- Paiement mensuel par prélèvement ou annuel

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé :

- **L'adhésion au contrat de maintenance proposé par l'Entreprise BOB MICRO pour un montant annuel de 108.00 € TTC payable annuellement par mandat administratif.**

✓ **Réunion du Conseil communautaire**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'elle a assisté, accompagnée de Monsieur Xavier JACOBI et de Madame Fabienne GANDON, à la réunion d'installation de la nouvelle mandature du Conseil communautaire de Beauce Val de Loire qui a eu lieu le 09 Avril dernier à Mer.

Seul candidat, Monsieur Pascal HUGUET a été reconduit à la présidence et a appelé à une gouvernance de confiance. Il a exprimé son attachement au lien unissant aux différentes municipalités.

✓ **Schéma directeur d'assainissement**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Mairie a reçu un mail de Monsieur Benoît CHAPON, chargé d'études et de projets de la CCBVL, dans le cadre de la préparation du lancement d'un schéma directeur assainissement pour la commune de Suèvres. Le réseau de collecte de la commune de Cour-sur-Loire ayant comme exutoire le réseau de Suèvres ainsi que le système de lagunage mutualisé géré par le Syndicat, les modalités de réalisation de cette étude nécessitent d'être définies avec l'élue de notre commune en charge de l'assainissement.

Un premier échange a eu lieu à la Mairie de Suèvres en présence de Messieurs Sylvain GENTÉ et Robert HOUDIN.

A l'issue de cette rencontre, il apparaît nécessaire de fixer un rendez-vous avec Monsieur Benoît CHAPON à la Mairie de Cour-sur-Loire pour caractériser l'importance du service de l'assainissement (inventaire des informations et données relatives à l'assainissement).

Lors de ce rendez-vous, Monsieur Benoît CHAPON demandera à la commune de Cour-sur-Loire le niveau d'accompagnement attendu pour réaliser les différentes tâches d'instruction du dossier.

Madame Annie GONCALVES soulève la question de savoir à quel moment la commune de Cour-sur-Loire sera informée du coût de cette étude.

TRAVAUX EGLISE

Monsieur Christophe PAULY, en charge de la commission Eglise, fait un point sur les travaux effectués suite à la tempête. Il précise que les travaux prévus par les Entreprises GUEBLE pour la corniche en pierre, et LANDEROUIN pour la réfection de la toiture, sont terminés. Cependant il n'a pas été prévu, lors de l'établissement des devis, la réalisation d'un solin permettant d'assurer la jonction entre la reprise de rive de toiture en pierre et la toiture elle-même. De ce fait, des infiltrations d'eau persistent entre ces deux ouvrages ce qui nécessite une intervention en urgence pour réaliser ce solin.

Monsieur Christophe PAULY préconise un devis complémentaire et propose de contacter notre assureur GROUPEAMA en charge du sinistre, pour une potentielle prise en charge de cette dépense imprévue.

D'autre part, Monsieur Christophe PAULY prendra contact avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour les informer de ces travaux à réaliser en urgence et obtenir leur approbation.

Concernant la réouverture du dossier relatif aux travaux de l'église, après le diagnostic réalisé en 2023 par Madame RAMAT, Architecte, Monsieur Christophe PAULY a fait chiffrer la maîtrise d'œuvre dans le but d'engager la suite des opérations en trois phases.

Il a créé une Association « les Amis de Saint Vincent de Cour-sur-Loire » pour soutenir la sauvegarde, la restauration et la conservation de l'église.
Il sollicitera les dispositifs et partenaires possibles (Région, Département, Fondation du Patrimoine etc...) afin d'obtenir un soutien financier.

Monsieur Yves HACOT quitte la réunion du Conseil municipal à 19H15.

SYNDICAT DE LAGUNAGE

Madame le Maire explique aux membres du Conseil municipal que Monsieur Sylver GENTÉ l'a informée de l'existence d'une convention rendue exécutoire depuis le 28 octobre 2002 entre la commune de Cour-sur-Loire et la commune de Suèvres concernant l'utilisation du poste de refoulement des eaux usées de Fleury à Suèvres par la commune de Cour-sur-Loire.

Cette convention avait pour objet de définir entre les parties les procédures et engagements de chacun relatifs aux modalités de gestion ultérieure.

La commune de Cour-sur-loire s'engageait à assurer le parfait entretien de ses postes de refoulement et de ses charges financières et devait participer au prorata, aux charges financières de Suèvres concernant le poste de refoulement de Fleury, en fonction du nombre de raccordés à l'assainissement à Cour-sur-Loire.

La commune de Cour-sur-Loire n'a plus reçu d'état annuel de dépenses et de récapitulatif de toutes les taxes avec la répartition au prorata pour les deux collectivités depuis 2016.

Cette convention demeure cependant et la commune de Suèvres souhaite la remettre en application. Un effet rétroactif ne sera pour autant pas possible.

MANIFESTATIONS

✓ Réunion publique

Madame le Maire souhaite définir rapidement la date de la réunion publique. L'ensemble du Conseil municipal arrête la date du Vendredi 05 Juin 2026 à 18 heures.

Le sujet sera la présentation des membres de la nouvelle mandature d'une part, et, une visibilité sur les demandes des administrés. Cette information sera diffusée dans le Flash info.

Monsieur François DAUBIGNY quitte la réunion du Conseil municipal à 20h.

✓ Agenda

Madame le Maire propose un potentiel agenda rappelant les différentes manifestations de la commune :

- Vendredi 08 Mai 2026 : Cérémonie 10h Eglise
- Vendredi 05 Juin 2026 à 18h Réunion publique Salle des Associations
- Samedi 27 Juin 2026 à 19h La Grande tablée
- Samedi 11 Juillet 2026 à 19h30 : Cinéma de Plein air
- Août : Sainte Radegonde
- Samedi 24 octobre 2026 : Repas Ensemble et solidaires UNRPA Salle des Associations
- Mercredi 11 Novembre 2026 : Cérémonie 10h Eglise

✓ **Vie associative**

Madame le Maire se questionne sur le devenir de l'Association des Francourtois au sein de la commune de Cour-sur-Loire.

✓ **Café associatif**

Madame le Maire souhaiterait mettre en place, sur la commune, un café associatif. L'aménagement du préau de la salle des Associations, de façon amovible, pourrait servir à ce projet. Ce café associatif reposerait obligatoirement sur une Association (Les Francourtois ?) et du bénévolat.

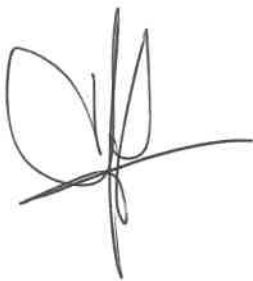
Madame Béatrice OKECKI quitte la réunion du Conseil municipal à 20h15.

✓ **Informations diverses**

- Madame le Maire a reçu l'agent communal de la commune pour lui faire part de ses droits et obligations.
- Madame le Maire informe que la commune vient de recevoir de VEOLIA, le reversement de redevance assainissement et performance réseau assainissement pour un montant de 14 891.93 €.
- Madame le Maire informe qu'une demande a été faite auprès du service de publicité foncière et de l'enregistrement de Blois pour une vérification avec exactitude du nom du propriétaire d'une parcelle de la commune qui serait mal identifiée.

Il n'y a plus de question, Madame Sylvie MADEC, Maire, lève la séance à 20H30.

**Le Secrétaire de séance,
Annie GONCALVES**



**Madame le Maire,
Sylvie MADEC**

